

Salon du Vintage de Montauban

Samedi 6 & dimanche 7 février 2027

Sam. 9h – 19h · dim. 10h – 18h · entrée 3 €

Foyer rural Master Sapiac, Montauban

Bulletin d'inscription exposant

À renvoyer à :

SARL Les Deux B — Murielle Blain
1, rue des Billanges, 87340 La Jonchère-Saint-Maurice
06 45 90 31 49 · ms.brocante@gmail.com
www.2bevents.fr

Lieu : Foyer rural Master Sapiac, 95 Grand Rue Sapiac, 82000 Montauban.

Organisation : SARL Les Deux B — MS Brocante

Réservation en ligne : choisissez votre stand sur plan-vintage-montauban.netlify.app

Nom Prénom

Ou raison sociale

Adresse

Code postal Ville

Tél. portable E-mail

Site internet / Facebook / Instagram

Autorisation à partager vos pages / informations professionnelles sur nos réseaux sociaux : ☐ Oui ☐ Non

N° de registre du commerce / SIRET

N° police d'assurance RC professionnelle (obligatoire)

Marchandise exposée (obligatoire)

Modules à réserver

Électricité incluse · plusieurs modules possibles

Module 9 m² (3 × 3 m) : 180 € TTC × = € TTC

Module 18 m² (6 × 3 m) : 320 € TTC × = € TTC

Stand alimentaire : 100 € TTC × 1 = € TTC

N° de stand souhaité (voir plan en ligne) :

MONTANT TOTAL : € TTC

À joindre à ce bulletin :

- Votre règlement : **chèque** du montant total à l'ordre de « SARL Les Deux B » (encaissé après la manifestation), ou paiement **par carte** sur plan-vintage-montauban.netlify.app
- Photocopie de l'extrait Kbis et de l'attestation d'assurance
- Le règlement du salon signé (au verso)

Bon pour accord, le
.....

Signature :

Règlement intérieur

Salon du Vintage de Montauban
SARL Les Deux B — MS Brocante

1. Le salon est exclusivement réservé aux personnes inscrites et aux professionnels de l'occasion et de la brocante. Les emplacements attribués doivent être occupés par le signataire du bulletin d'inscription. Chaque exposant est responsable de son stand et s'engage à respecter la législation en vigueur. Il doit également être assuré pour les risques qu'il court ou qu'il fait encourir à des tiers. Aucun recours ne pourra être exercé contre les organisateurs.
2. Le salon est uniquement dédié aux objets anciens ; la vente et l'exposition d'objets neufs sont interdites. Une tolérance est accordée pour les objets de copie ou de reproduction, à condition qu'ils ne représentent pas plus de 20 % de votre stand et qu'ils soient clairement identifiés comme tels. Tout désaccord avec cette clause peut entraîner l'expulsion immédiate de l'exposant, sans possibilité de remboursement.
3. La sous-location totale ou partielle d'un stand est interdite, sauf accord préalable des organisateurs.
4. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature sans possibilité de compensation. La sélection des dossiers d'inscription se fait sur la base de photos des marchandises proposées ; celles-ci doivent correspondre aux biens exposés lors du salon.
5. Les marchandises présentées restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Chaque exposant renonce à toute action contre les organisateurs en cas de perte, vol ou dégradation pouvant affecter ses matériels ou marchandises, ainsi que lui-même.
6. Chaque exposant s'engage à faire un effort de présentation et à respecter les normes de sécurité, notamment en ce qui concerne les installations électriques et l'espace dans les allées. Aucun déballage ne sera autorisé dans les allées.
7. Lieu d'exposition : Foyer rural Master Sapiac, 95 Grand Rue Sapiac, 82000 Montauban. **L'installation** des stands aura lieu la veille, **vendredi 5 février de 12h00 à 20h00**, ainsi que le jour de l'ouverture, **samedi 6 février de 6h30 à 8h30**. Le démontage pourra commencer dès la fermeture le dimanche à 18h00 ; pas de démontage possible le lundi.
8. Les emplacements sont délimités comme indiqué dans le bulletin d'inscription. La participation électrique est incluse dans le prix du module. Chaque exposant s'engage à occuper son emplacement jusqu'à la fermeture au public le dimanche (sous peine de non-reprise l'année suivante) et à nettoyer son stand (ne pas laisser d'emballages, cartons ou polystyrène sur l'emplacement).
9. L'ouverture au public est prévue le **samedi 6 février de 9h00 à 19h00** et le **dimanche 7 février de 10h00 à 18h00**. L'entrée est fixée à 3 € (gratuite pour les moins de 18 ans et les étudiants).
10. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement dans les 30 jours précédant le salon.

Je soussigné(e) M./Mme

..... reconnais
avoir pris connaissance du présent règlement et
m'engage à le respecter sans exception ni
réserve.

Fait à, le
.....

Signature précédée de la mention

« **Lu et approuvé** »